

Déclaration de Bruxelles sur le commerce et l'internet

Le 22 février 2016,

Nous sommes un groupe expert d'acteurs représentant les internautes, les consommateurs, les entreprises innovantes, les institutions culturelles et les spécialistes. Nous reconnaissons les bénéfices considérables en matière économique et sociale qui peuvent découler d'un système de commerce international juste, durable, démocratique et responsable. Ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à des processus qui garantissent la participation effective du public.

Les accords commerciaux actuels sont négociés au sein de forums clos, opaques et irresponsables, qui sont dépourvus de garanties démocratiques et vulnérables aux influences illégitimes. Ce n'est pas juste une question de principe ; le secret empêche les négociateurs d'avoir accès à tous les points de vue et exclut de nombreuses parties prenantes disposant d'une expertise démontrable qui serait précieuse pour les négociateurs. Ceci est particulièrement remarquable en ce qui concerne les questions affectant l'environnement numérique et connecté, qui ont été de plus en plus intégrées aux accords commerciaux au cours des deux dernières décennies.

Les manques en matière procédurale qui marquent les négociations d'accords commerciaux actuels ont abouti à des instruments qui sont bien trop attachés aux intérêts d'une petite catégorie d'acteurs industriels établis et échouent à répondre aux besoins de communautés plus larges pourtant affectées. Le contraste est saisissant par rapport aux normes plus ouvertes du processus de gouvernance de l'internet, auxquelles les gouvernements qui négocient ces accords commerciaux ont théoriquement souscrit ; si ces normes étaient pleinement appliquées, elles seraient bien mieux adaptées pour intégrer aux politiques commerciales les valeurs de ces communautés comme la liberté d'expression et l'amélioration de l'accès à la culture.

Tout processus d'élaboration d'une réglementation qui affecte l'environnement connecté et numérique devrait adhérer aux droits de l'homme et aux obligations de bonne gouvernance pour activement diffuser l'information, promouvoir la participation du public et assurer l'accès à la justice dans les procédures gouvernementales de prise de décisions. En particulier, les États doivent :

- respecter, promouvoir et appliquer les articles 19 et 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en assurant une diffusion proactive de l'information, notamment la publication régulière des propositions préliminaires et des textes consolidés, pour permettre aux parties prenantes d'être pleinement informées et de participer de manière significative au processus de négociation ;
- offrir de nombreuses possibilités d'implication significative et de collaboration avec les représentants de la société civile, y compris par des avis publics, des appels à commentaires et des procédures d'auditions publiques – au moins équivalentes à celles habituellement exigées pour les autres procédures de législation publique – à des étapes appropriées au cours de l'élaboration des positions du gouvernement ;
- appliquer les principes de la liberté d'information à l'élaboration et à la négociation des positions du gouvernement ;
- exiger une représentation équilibrée dans tous les corps ou processus de conseil, y compris les corps de mise en œuvre, et exiger qu'ils reflètent tous les intérêts potentiellement affectés, qu'ils opèrent de manière générale dans des forums sous le regard du public et donnant accès aux documents ;
- prendre des mesures positives pour collaborer avec les organisations et les experts représentant les internautes et les consommateurs ;
- s'assurer que les accords en résultant soutiennent la réalisation des objectifs de l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, et que les procédures qui évaluent leur impact contribuent aux processus d'examen de la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Étant donné le souci du public concernant les échanges commerciaux, qui semble croître dans de nombreuses démocraties, tous les États démocratiques devraient moderniser leurs procédures d'élaboration des politiques commerciales en vue de développer la confiance du public. Les idées exprimées ici peuvent fournir une feuille de route et un moyen de tenir ces gouvernements pour responsables.

Approuvé par :

Les organisations :

American Library Association (ALA)

Association of College and Research Libraries

Association of Research Libraries (ARL)

Corporacion Innovarte

Creative Commons

Electronic Frontier Foundation (EFF)

European Digital Rights (EDRi)

Federación Española de Sociedades de Archivística, Biblioteconomía, Documentación y Museística (FESABID)

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)

Mozilla

OpenMedia

Public Citizen

Les experts individuels :

Alfred de Zayas, expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable

Argyro Karanasiou, Centre for Intellectual Property Policy & Management (CIPPM), Bournemouth University

Cristiane Jacqueline Felinto, Brazilian School of Internet Governance (EGI)

Farzaneh Badieli, Internet Governance Project

Maria Swietlik, Internet Society Poland

Nick Ashton-Hart, Internet & Digital Ecosystem Alliance

Sara Hourani, Centre for Intellectual Property Policy & Management (CIPPM), Bournemouth University

Susan Ariel Aaronson, George Washington University

Version originale en anglais https://www.eff.org/files/2016/02/22/brussels_declaration.pdf

Traduite par la communauté Mozilla francophone <http://www.mozfr.org/>

Publié dans <https://notreinternet.mozfr.org/post/2016/02/Reformer-les-negociations-commerciales-internationales-pour-y-inclure-le-public>